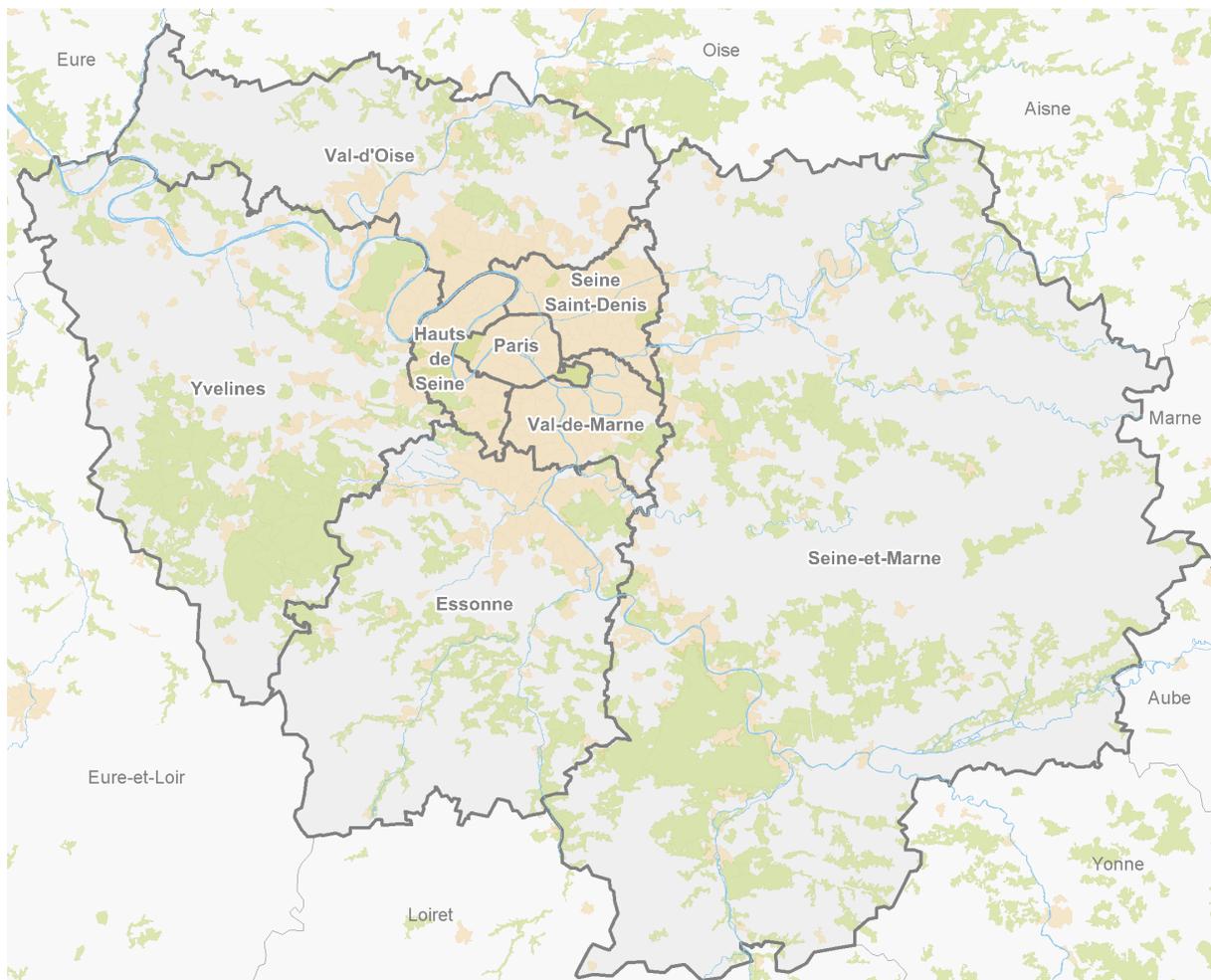




N°11-Avril 2016

La mobilité résidentielle des allocataires essonnien



Avant-Propos

En septembre 2005, était publié un document intitulé « La mobilité des allocataires franciliens » en partenariat entre les Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France et la Mission d'information sur la pauvreté et l'exclusion sociale en Île-de-France. Il abordait la mobilité résidentielle des ménages franciliens à travers celle des foyers allocataires où réside près de la moitié de la population de la région. Depuis les prestations versées liées aux événements familiaux au sens strict, la branche famille de la sécurité sociale a vu, en effet, son champ s'élargir aux prestations touchant le domaine du logement, des revenus, de l'emploi, de l'aide aux handicapés, de la lutte contre l'exclusion. Les données statistiques qui en sont issues constituent un instrument incontournable pour observer et appréhender les situations sociales. Le document mettait l'accent sur la diversité des phénomènes migratoires d'un département à l'autre, et en particulier sur celle des allocataires à bas revenus, des bénéficiaires de minima sociaux et des aides au logement. La volonté de reconduire ce premier travail était inscrite dans les conclusions de l'étude, qui engageait à pérenniser dans le système d'information décisionnel des Caisses d'allocations familiales l'information nécessaire, pour faciliter le repérage des changements d'adresses et parvenir à un suivi annuel de la mobilité des allocataires.

L'amélioration de l'information utile à ce suivi a mis en évidence la nécessité d'actualiser un tel document, tout en remaniant l'approche analytique. La direction régionale de l'Insee Île-de-France et les Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France ont, en 2014-2015, dans le cadre d'une convention de partenariat, conduit une étude sur les allocataires ayant connu une mobilité géographique entre 2012 et 2013, en portant leur regard sur les allocataires les plus modestes, c'est-à-dire disposant de bas revenus. Elle vise à quantifier les flux d'allocataires « entrants » et « sortants » de chacun des territoires franciliens et porte sur les flux intra régionaux (mobilités dans la même commune, dans le même département et entre les départements) et extra régionaux. Elle apporte aussi de la connaissance sur les caractéristiques des allocataires mobiles par rapport aux stables et sur les profils de ceux qui arrivent et qui partent. L'étude est parue dans la ligne éditoriale de l'Insee, Insee Analyses Île-de-France, n°26, décembre 2015 : « Près de 60 % des allocataires franciliens à bas revenus des caisses d'allocations familiales qui déménagent ont moins de 35 ans ». Si ce nouveau document ne reprend pas exactement la méthode ni les mêmes indicateurs que ceux adoptés précédemment, il s'inscrit cependant dans sa lignée. Les objectifs restent les mêmes : disposer d'éléments d'approche sociale sur la mobilité en Île-de-France, dans chaque département, pour faciliter la réflexion sur les politiques à mener.

La Cellule technique de réflexion et d'aide à la décision (Ctrad) a poursuivi la déclinaison de cette étude pour chacun des départements d'Île-de-France, mais en centrant volontairement l'analyse sur les mobilités de l'ensemble des allocataires. Ce travail complémentaire qui porte sur un champ plus large que celui conduit avec la Drinsee, permettra d'apporter un éclairage différent aux acteurs engagés dans la connaissance des territoires, ces mobilités contribuant à les façonner.

Ce document concernant les allocataires de l'Essonne, représente l'un des huit fascicules dont la publication dans les «Dossier d'études des Caf en Île-de-France» est propre à chacun des départements de la région Île-de-France.

Sommaire

AVANT PROPOS

THÈME 1 : TRAJECTOIRES RÉSIDENTIELLES DES ALLOCATAIRES ESSONNIENS AVEC L'ÎLE-DE-FRANCE ET LA PROVINCE 08

- Plus d'un allocataire sur deux a un parcours au sein de l'Essonne, une des proportions les plus élevées d'Île-de-France 08

- Plus d'allocataires arrivent en Essonne qu'il n'en part 08

- Davantage d'entrants en provenance du Val-de-Marne et de sortants à destination de la Seine-et-Marne 10

THÈME 2 : PROFILS SOCIODÉMOGRAPHIQUES DES ALLOCATAIRES ESSONNIENS ENTRANT ET SORTANT 14

- Les « arrivants » en Essonne sont des allocataires jeunes, en couples avec enfant(s) et logés dans le parc privé 14

- Les isolés et les familles monoparentales arrivant en Essonne sont les plus touchés par la précarité 15

THÈME 3 : REGARDS SUR LES MIGRATIONS RÉSIDENTIELLES AU SEIN DE L'ESSONNE 18

- Un solde migratoire contrasté au niveau communal 18

- Les allocataires mobiles essonniens sont davantage jeunes, des parents isolés avec un ou deux enfants et en bas âge 19

- La fragilité économique est un facteur de mobilité 20

- La mobilité intercommunale se caractérise par des allocataires jeunes, vivant en forte proportion dans le parc locatif privé 21

BIBLIOGRAPHIE 23

Thème 1 :
Trajectoires résidentielles des
allocataires essonniens
avec l'Île-de-France et la province

De novembre 2012 à novembre 2013, parmi les allocataires vivant en Essonne, 23 000 déménagements sont dénombrés, soit 12,8 % de la population observée. Si plus de huit allocataires mobiles sur dix sont restés dans la région, la moitié des allocataires ont effectué une mobilité à l'intérieur de l'Essonne, une des proportions les plus élevées de la région. Le département a un solde migratoire positif : plus d'allocataires s'y installent qu'il n'en part. Ces derniers sont des allocataires jeunes, en couple avec enfant(s) et logés dans le parc privé. Mais ce sont les allocataires isolés et les familles monoparentales mobiles qui sont les plus touchées par la précarité. Près d'un arrivant sur quatre d'Île-de-France vient du Val-de-Marne. Dans le sens des départs, c'est avec la Seine-et-Marne que les échanges migratoires sont les plus forts. À l'échelle de la commune se dessinent des pôles attractifs autour de villes comme Massy ou Athis-Mons alors que les villes comme Grigny, Evry ou Etampes perdent leur force d'attraction, ces communes étant pour la plupart d'entre elles concernées par les quartiers prioritaires de la politique de la ville, où le mal-logement est un facteur de mobilité pour trouver un logement plus décent. La mobilité résidentielle intercommunale qui est élevée en Essonne, tient principalement à la jeunesse de sa population vivant le plus souvent dans le parc privé.

Thème 1 : Trajectoires résidentielles des allocataires essonniers avec l'Île-de-France et la province

- Plus d'un allocataire sur deux a un parcours au sein de l'Essonne, une des proportions les plus élevées d'Île-de-France

En un an, entre le 30 novembre 2012 et le 30 novembre 2013, 23 000 allocataires essonniers ont accompli une mobilité géographique (cf. encadré 1 & figure 1.), soit 12,8 % des allocataires

plus forte de la région derrière la Seine-et-Marne, proportion deux fois plus élevée (27,9 %), que dans les Hauts-de-Seine où elle atteint 13,3 % (cf. figure 2.). La mobilité interdépartementale concerne 31,3 % des allocataires mobiles et la mobilité avec la province 18,1 % des allocataires mobiles de l'Essonne. Ces derniers sont en proportion deux fois plus nombreux à partir pour la province qu'à immigrer de la province vers l'Es-

Encadré 1 : Mobilité et connaissance des territoires

Les données allocataires constituent un gisement d'informations pour la connaissance des situations sociales. En effet, l'évolution de la législation a eu pour effet de porter la politique familiale à la croisée des politiques sociales menées dans le domaine de l'accompagnement des familles, des enfants et des jeunes (allocations familiales, modes de garde, allocation d'éducation de l'enfant handicapé), des aides au logement, des minima sociaux (revenu de solidarité active et allocation aux adultes handicapés). Fin décembre 2013, 205 212 foyers allocataires essonniers perçoivent une ou plusieurs prestations versées par les Caf en Île-de-France. L'étude repose sur les foyers allocataires mobiles en Île-de-France.

L'intérêt de ce travail sur les mobilités, réalisé à partir des changements d'adresses repérés dans les fichiers allocataires entre novembre 2012 et novembre 2013, apporte de la connaissance sur les mobilités géographiques entre l'Essonne, les autres départements d'Île-de-France et la province, et sur les caractéristiques des allocataires « entrants » et « sortants » en/de l'Essonne. Il pourra éclairer les acteurs engagés dans la connaissance des territoires puisqu'elles contribuent à les façonner. Croisés avec d'autres analyses relatives à l'offre de logements et ses déterminants, aux conditions d'emploi, au dynamisme des territoires et par là même, à la politique conduite par les collectivités territoriales, ces résultats participent à la compréhension des disparités entre les franciliens et à la construction d'actions pour agir.

observés sur la période (cf. tableau 1.) (1). Parmi ces allocataires qui ont déménagé, 8 sur 10 sont restés dans la région (81,9 %). Les foyers allocataires essonniers sont plus mobiles au sein de leur département que les allocataires des autres départements d'Île-de-France, excepté pour les allocataires seine-et-marnais et yvelinois : plus d'un allocataire sur deux (50,6 %) est mobile au sein de l'Essonne. La proportion d'allocataires mobiles entre les communes de l'Essonne est la

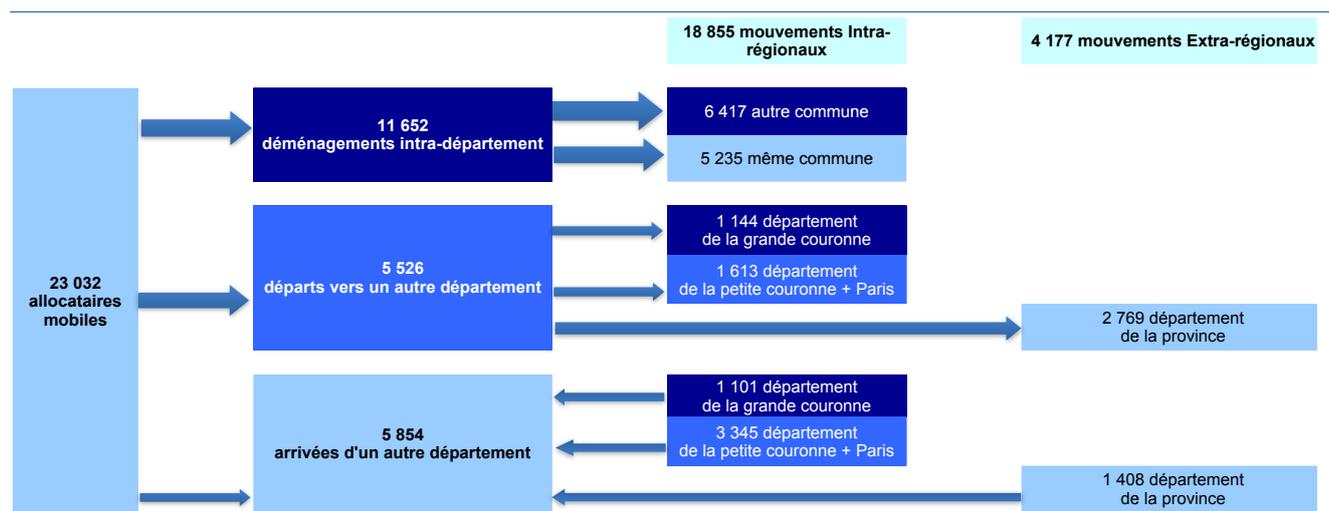
sonne : 12,0 % des allocataires essonniers ont quitté l'Île-de-France, et à peine 6,1 % se sont installés dans le département (cf. encadré 2.).

- Plus d'allocataires arrivent en Essonne qu'il n'en part

En un an, 5 854 allocataires sont arrivés en Essonne depuis la province et les autres départements d'Île-de-France pendant que 5 526 al-

(1) Ce « dossier d'études » constitue une des huit déclinaisons départementales réalisées par la Ctrad sur la mobilité des allocataires en Île-de-France, dans le prolongement de la publication parue dans la ligne éditoriale de la direction régionale de l'Insee « Insee analyses Île-de-France » sur la mobilité des allocataires à bas revenus.

Figure 1. Mobilité essonnienne et trajectoires (2)



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.

Tableau 1. Les allocataires mobiles en Essonne et en Île-de-France

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise
Nombre d'allocataires sur la période*	316 593	233 176	287 557	209 395	202 453	196 610	180 208	185 986
Allocataires mobiles sur la période	40 731	29 412	34 756	26 814	26 783	23 507	23 032	22 266
Taux de mobilité	12,9	12,6	12,1	12,8	13,2	12,0	12,8	12,0
Mobilité intrarégionale	32 242	23 972	29 439	22 550	21 611	18 366	18 855	18 040
Part des mobilités intrarégionales	79,2	81,5	84,7	84,1	80,7	78,1	81,9	81,0
dont mobilité intradépartementale	40,9	38,3	44,5	42,9	52,5	51,2	50,6	47,5
dont mobilité interdépartementale	38,3	43,2	40,2	41,2	28,2	26,9	31,3	33,5
Mobilité extrarégionale	8 489	5 440	5 317	4 264	5 172	5 141	4 177	4 226
Part des mobilités extrarégionales	20,8	18,5	15,3	15,9	19,3	21,9	18,1	19,0
dont départs vers la province	13,1	12,1	10,5	10,9	12,9	15,0	12,0	13,7
dont arrivées depuis la province	7,7	6,4	4,8	5,0	6,4	6,8	6,1	5,3

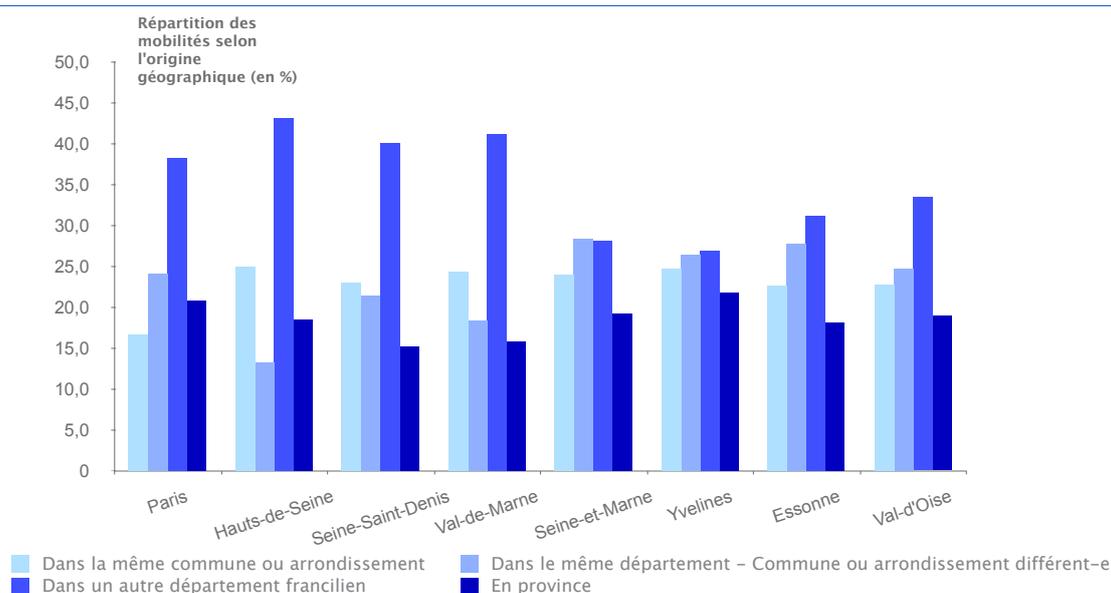
* Population allocataire du champ de l'étude (allocataires au 30 novembre 2012 et allocataires au 30 novembre 2013 arrivés en cours de période).

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.

Champ : Allocataires mobiles au sein de l'Île-de-France et entre l'Île-de-France et la province.

Lecture : En Essonne, 81,9 % des allocataires mobiles le sont au sein de la région Île-de-France.

Figure 2. Répartition des mobilités selon l'origine géographique



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.

Champ : Allocataires mobiles au sein de l'Île-de-France et entre l'Île-de-France et la province.

Lecture : En Essonne, 31,3 % des allocataires mobiles le sont avec un autre département francilien.

(2) cf. encadré 2 « Source et méthodologie ».

Encadré 2 : Source et méthodologie :

La constitution de la base est établie à partir des fichiers réduits mensuels (FRE) de novembre 2012 à novembre 2013 qui contiennent, outre des données décrivant le foyer allocataire, le numéro d'inscription au répertoire d'identification des personnes physiques de l'allocataire (NIR certifié), ainsi que le numéro de l'organisme cédant (disponible dans les fichiers mensuels jusqu'en novembre 2013).

Les changements de communes et de rues dans les adresses ont permis de repérer les déménagements infra communaux, infra départementaux, infra régionaux et les départs de l'Essonne. Il y a 23 032 allocataires mobiles en Essonne pour 180 208 allocataires observés sur la période.

Réserves méthodologiques :

- Le champ retenu ne comprend pas les étudiants. Ceci résulte du fait qu'il est difficile d'estimer leurs revenus.

- L'étude porte sur le champ des seuls allocataires des Caf (représentant y compris la population couverte par ces allocataires, 45 % de la population francilienne) et ne peut donc être assimilée à une étude sur la mobilité résidentielle en Île-de-France réalisable à partir des données du recensement de la population.

Des tests de significativité ont été menés pour vérifier l'interprétation des figures 3, 4, 5, 6, 7, 8 et tableaux 3, 4, 5. Ils ont montré qu'au seuil de significativité de 5 %, les moyennes observées pour chacune des variables entre mobiles et non mobiles et arrivées et départs sont significativement différentes, sauf, par exemple, pour les variables « Etrangers UE » et « Couples avec un actif occupé et un chômeur » s'agissant des comparaisons stables/mobiles et les variables « 50 ans ou + » et « Inactifs seuls » pour les comparaisons départs/arrivées.

locataires ont fait le chemin inverse. Le solde migratoire des échanges avec les autres départements d'Île-de-France et la province est positif (+ 328). L'Essonne partage avec la Seine-et-Marne

le Val-de-Marne, puisqu'un quart des allocataires « arrivants » d'un département francilien sont d'origine val-de-marnaise. Dans le sens des départs, c'est avec la Seine-et-Marne que les échanges mi-

Tableau 2. Solde des migrations départementales avec les autres départements d'Île-de-France et de province

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne*	Val-d'Oise
Départ vers un autre département francilien et la province	15 722	10 059	11 273	8 358	6 130	5 961	5 526	6 170
Arrivée d'un autre département francilien et de province	8 369	8 078	8 000	6 961	6 588	5 509	5 854	5 512
Solde migratoire	-7 353	-1 981	-3 273	-1 397	458	-452	328	-658
Allocataires Caf**	310 040	228 602	283 049	205 861	199 280	193 768	177 393	183 266
Taux de migration nette (en ‰)	-23,7	-8,7	-11,6	-6,8	2,3	-2,3	1,8	-3,6

* Il s'agit du solde des migrations des allocataires de la Caf de l'Essonne avec les autres départements d'Île-de-France et la province.

** Population allocataire au 30 novembre 2012.

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.

Champ : Allocataires mobiles au sein de l'Île-de-France et entre l'Île-de-France et la province.

Lecture : Sur 1 000 allocataires présents au 30 novembre 2012, l'Essonne a gagné 1,8 allocataire du fait des échanges migratoires avec les autres départements franciliens et la province.

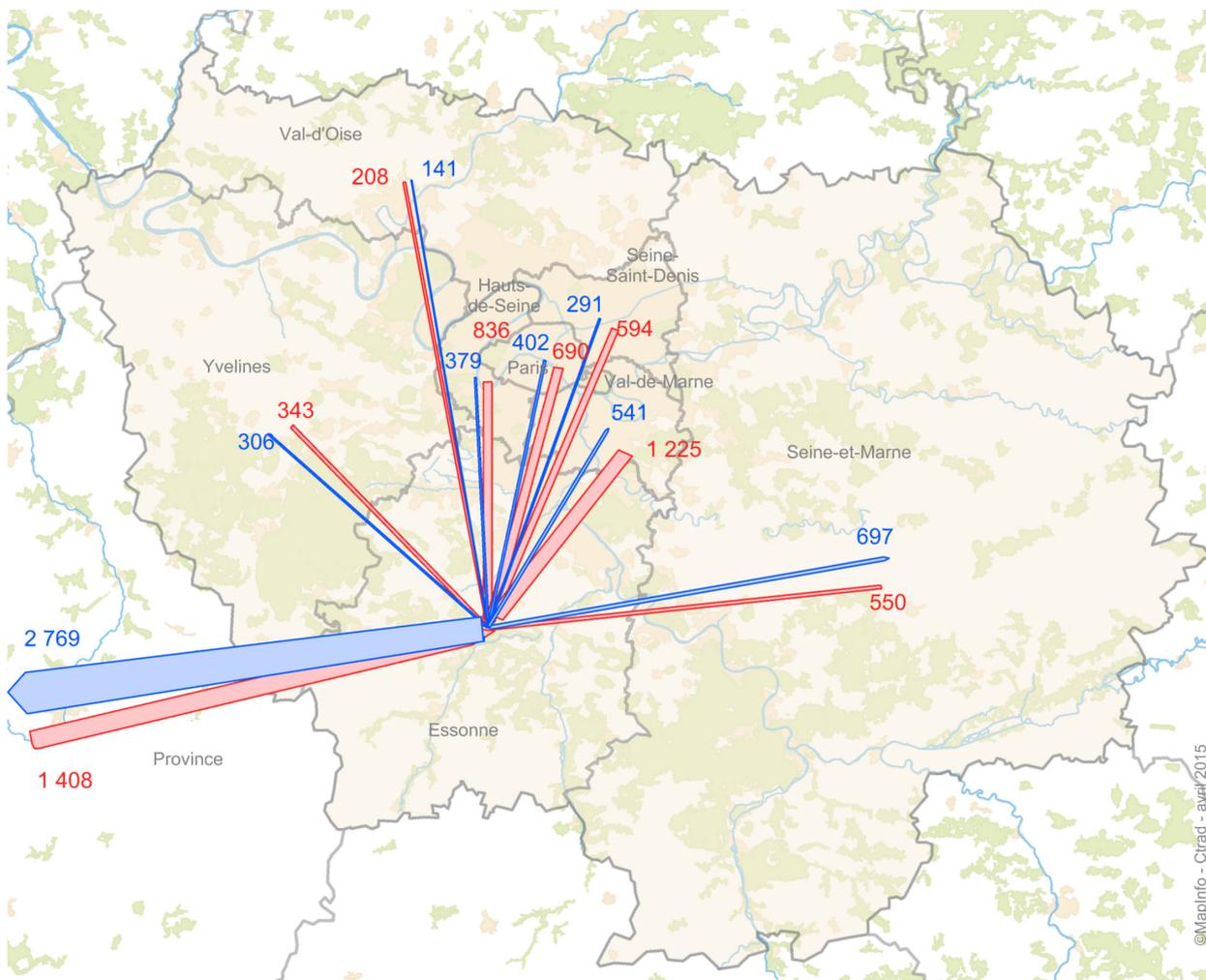
cette situation. Le taux de migration nette, c'est-à-dire le solde migratoire rapporté à la population de l'étude, est de + 1,8 ‰ (cf. tableau 2.).

- Davantage d'entrants en provenance du Val-de-Marne et de sortants à destination de la Seine-et-Marne

Les flux migratoires concernant l'Essonne se font essentiellement, dans le sens des arrivées, avec

gratoires sont les plus forts (cf. carte 1.). Les flux avec la province se traduisent par un solde migratoire négatif, deux fois plus d'allocataires y partent qu'ils n'en arrivent.

Carte 1 Flux migratoires des allocataires de l'Essonne avec les autres départements d'Île-de-France et de la province



Sources : Caf, IdF Fre 11/2012 & 11/2013

Nombre d'allocataires mobiles

- Flux vers l' Essonne
- Flux depuis l'Essonne

Limites territoriales

- Départements
- Bois et forêts
- Bâties
- Hydrographie

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.
 Champ : Allocataires « arrivants » et « partants » d'Essonne.
 Lecture : Plus de 1 200 allocataires essoniens viennent du Val-de-Marne tandis qu'environ 500 font le chemin inverse.

Thème 2 : Profils sociodémographiques des allocataires essonniens entrant et sortant

Thème 2 : Profils sociodémographiques des allocataires essonniers entrant et sortant

- Les « arrivants » en Essonne sont des allocataires jeunes, en couples avec enfant(s) et logés dans le parc privé

Quel que soit le sens des mobilités, les allocataires sont des familles avec enfant(s) et ils sont

jeunes. La structure du parc de logements de l'Île-de-France participe vraisemblablement de ce constat, de même que l'histoire de l'urbanisation dans la région francilienne, les familles trouvant en grande couronne des logements adaptés : « Les logements du secteur locatif privé sont, dans leur

Tableau 3. Profil sociodémographique des allocataires arrivant/partant de province et des autres départements d'Île-de-France en Essonne

	Arrivées		Départs	
	Effectif	En %	Effectif	En %
Structure familiale				
Parents seuls avec un ou deux enfant(s)*	1 145	19,6	1 068	19,3
Parents seuls avec trois enfants ou plus	177	3,0	146	2,6
Couples sans enfant	260	4,4	191	3,5
Isolés	1 580	27,0	1 639	29,7
Couples avec un ou deux enfant(s)	2 175	37,2	1 927	34,9
Couples avec trois enfants ou plus	517	8,8	555	10,0
Structure par âge				
< 20 ans	83	1,6	60	1,1
20-34 ans	3 489	59,6	3 225	58,4
35-49 ans	1 901	32,5	1 851	33,5
50 ans ou +*	381	6,5	390	7,1
Enfants des familles allocataires				
Nombre d'enfants de 0 à 2 ans*	2 807	37,4	2 229	31,7
Nombre d'enfants de 3 à 5 ans	1 566	20,9	1 418	20,2
Nombre d'enfants de 6 à 12 ans	2 132	28,4	2 252	32,1
Nombre d'enfants de 13 à 17 ans	757	10,1	885	12,6
Nombre d'enfants de 18 à 25 ans	239	3,2	239	3,4
Situation vis-à-vis de l'emploi				
Actifs occupés seuls	1 385	24,5	1 387	25,3
Chômeurs seuls	398	7,0	355	6,5
Inactifs seuls*	1 015	17,9	1 080	19,7
Couples avec deux actifs occupés	1 419	25,1	1 387	25,3
Couples avec un actif occupé et un chômeur	235	4,2	181	3,3
Couples avec un actif occupé et un inactif	895	15,8	821	15,0
Statut du logement**				
Foyer	196	8,6	171	7,6
Location parc privé	1 787	78,0	1 544	68,2
Location parc social	275	12,0	470	20,8
Accession	34	1,5	79	3,5
Nationalité				
Français	4 681	80,0	4 845	87,7
Etrangers UE	194	3,3	111	2,0
Etrangers Hors UE	979	16,7	570	10,3
Précarité financière				
Bas revenus	2 395	43,2	2 263	42,2
Dépendance 50 à 74 %*	337	5,8	273	4,9
Dépendance 75 à 100 %	1 321	22,6	1 229	22,2
Perception de minima sociaux				
Rsa socle seul	1 008	17,2	899	16,3
Aah*	249	4,3	245	4,4

* Différences de pourcentages entre arrivées et départs non-significative (3).

** Pour les seuls allocataires bénéficiaires d'une aide au logement.

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.

Champ : Allocataires arrivant de province et des autres départements d'Île-de-France en Essonne et partant d'Essonne pour la province et les autres départements d'Île-de-France. Les « arrivants » sont 5 854 et les « partants » sont 5 526. Le taux d'allocataires à bas revenus a été calculé sur la population de référence pour l'étude des bas revenus (4).

Lecture : Plus des trois quarts des allocataires qui arrivent en Essonne sont logés dans le parc privé.

(3) Voir encadré « Source et méthodologie ».

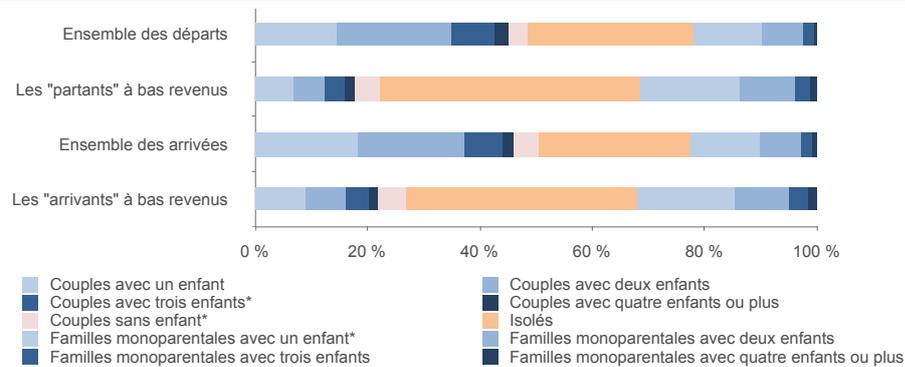
(4) Voir encadré « Définitions »

majorité, des studios et des deux pièces, tout particulièrement à Paris et en petite couronne [...]. La grande couronne présente une répartition plus équilibrée avec une part plus importante de logements de quatre pièces ou plus [...] » (5). C'est le parc privé qui joue la fonction d'accueil principal : 78,0 % des « arrivants » sont accueillis dans

■ Les isolés et les familles monoparentales arrivant en Essonne sont les plus touchés par la précarité

Plus de 4 allocataires sur 10 arrivant en Essonne vivent sous le seuil des bas revenus. Quel que soit le sens des mobilités, les allocataires isolés

Figure 3. Répartition des allocataires à bas revenus arrivant et partant en/de l'Essonne selon la structure familiale (en %)



* Différences de pourcentage entre « arrivants » et « partants » à bas revenus non-significative.

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.

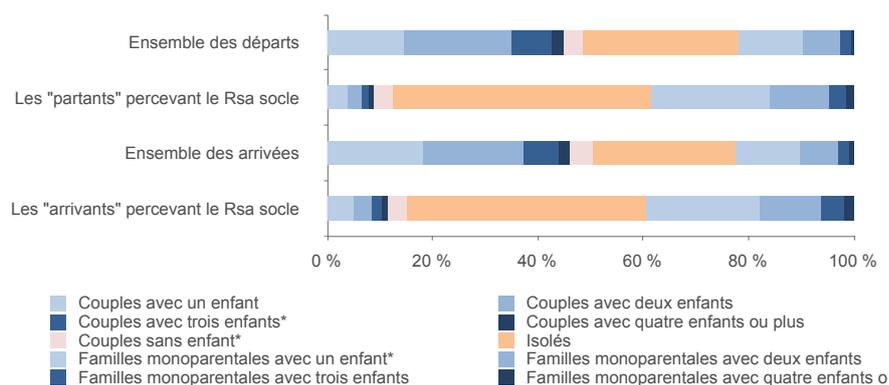
Champ : Allocataires à bas revenus arrivant de province et des autres départements d'Île-de-France et partant d'Essonne pour la province et les autres départements d'Île-de-France. Les « arrivants » à bas revenus sont 2 395 et les « partants » à bas revenus sont 2 263.

Lecture : En Essonne, 41,1 % des allocataires à bas revenus arrivant sont isolés.

le parc privé. Ce sont principalement des actifs occupés (69,6 %), en raison de « [...] l'attractivité de la région-capitale pour les actifs en mobilité professionnelle et les jeunes actifs sollicitent particulièrement le parc locatif privé à leur arrivée en Île-de-France » (6) (cf. tableau 3.).

et les familles monoparentales à bas revenus ou percevant le Rsa socle seul sont surreprésentés par rapport à leur poids dans l'ensemble des arrivées et départs (cf. figure 3 et 4.). En revanche, la contrainte du revenu pèse fortement sur la mobilité des couples avec enfant(s). Les couples avec

Figure 4. Répartition des allocataires arrivant et partant en/de l'Essonne et percevant le Rsa socle seul selon la structure familiale (en %)



* Différences de pourcentage entre « arrivants » et « partants » percevant le Rsa socle seul non-significative.

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.

Champ : Allocataires percevant le Rsa socle seul arrivant de province et des autres départements d'Île-de-France et partant de l'Essonne pour la province et les autres départements d'Île-de-France. Les « arrivants » percevant le Rsa socle seul sont 1 008 et les « partants » le percevant sont 899.

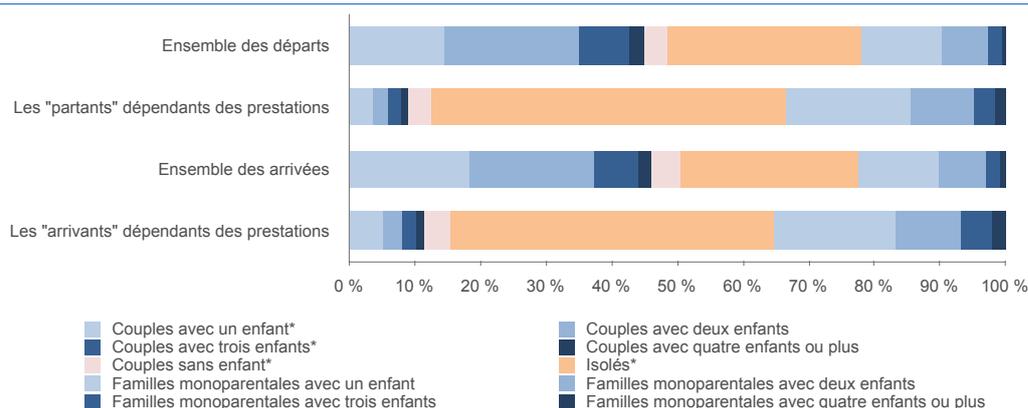
Lecture : Les « arrivants » percevant le Rsa socle seul sont pour 45,4 % d'entre eux isolés.

(5) Prandi, G., « Le parc locatif libre : petits logements loyers élevés », *Atlas des Franciliens* – Edition 2013, IAU, janvier, p.85.

(6) *Ibid.*, p.88.

(7) Guidici C., Sagot M. (2001), « Géographie sociale et pauvreté -3- La mobilité résidentielle des Franciliens au regard du revenu, de l'espace et du logement », Laurif, Octobre

Figure 5. Répartition des allocataires dépendant des prestations (8) arrivant et partant en/de l'Essonne selon la structure familiale (en %)



* Différences de pourcentage entre « arrivants » et « partants » dépendant à hauteur de 75 % ou plus non-significative.

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.

Champ : Allocataires dépendant arrivant de province et des autres départements d'Île-de-France et partant de l'Essonne pour la province et les autres départements d'Île-de-France. Les « arrivants » et les « partants » dépendant sont respectivement 1 321 et 1 229.

Lecture : Les « arrivants » dépendant des prestations sont pour 49,3 % d'entre eux isolés.

enfants mobiles qui disposent de bas revenus et ceux qui perçoivent le Rsa socle seul changent moins de domicile, ceci s'expliquant avant tout par des effets structurels, « la pauvreté étant plus forte parmi les jeunes et les familles monoparentales [...] » (7).

La dépendance de leurs revenus aux prestations sociales est aussi relativement importante : plus d'un allocataire « partant » ou « arrivant » sur cinq a des ressources constituées pour 75 % ou plus de prestations. Ce sont pour près de la moitié des allocataires isolés dans un sens comme dans l'autre (cf. figure 5).

(7) Guidici C., Sagot M. (2001), « Géographie sociale et pauvreté -3- La mobilité résidentielle des Franciliens au regard du revenu, de l'espace et du logement », Laurif, Octobre

(8) Il s'agit des allocataires dépendants des prestations à 75% ou plus de leurs revenus.

Thème 3 : Regards sur les migrations résidentielles au sein de l'Essonne

Thème 3 : Regards sur les migrations résidentielles au sein de l'Essonne

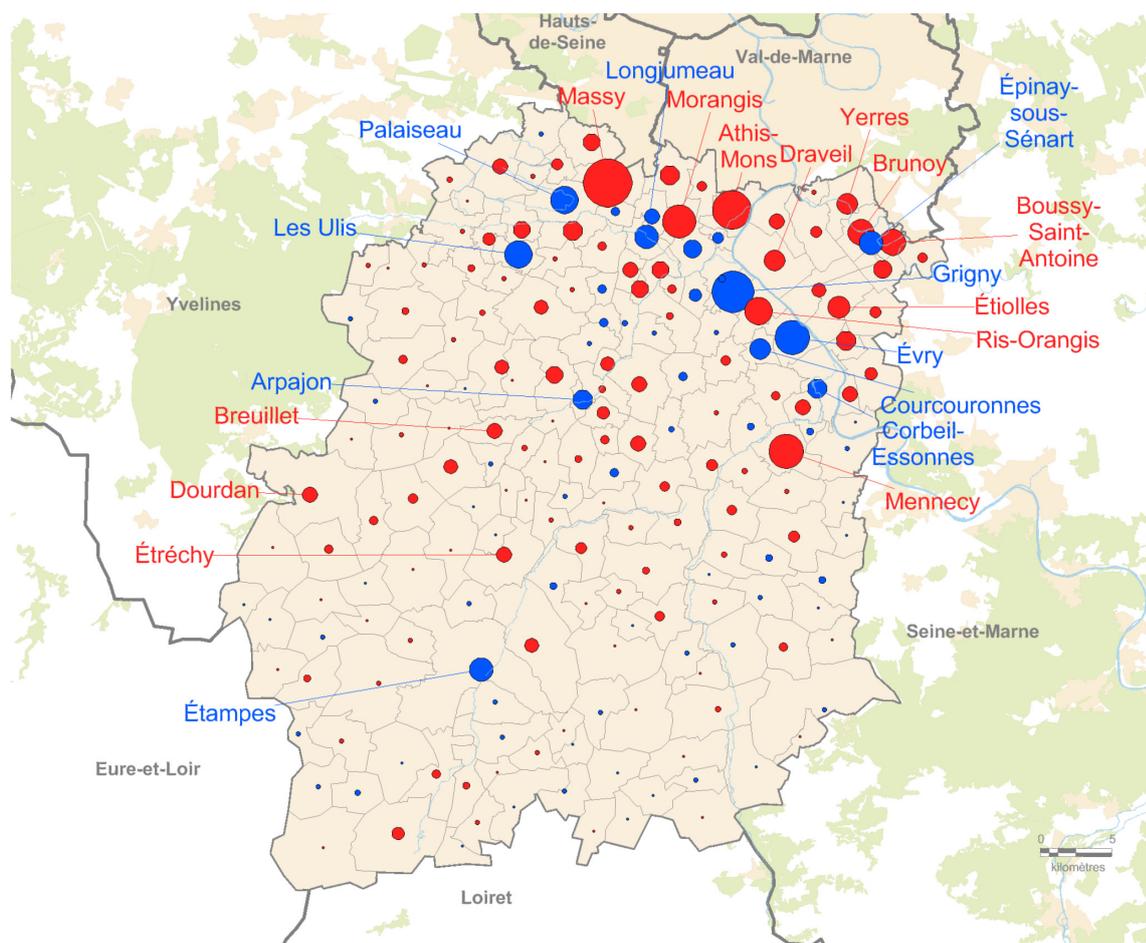
■ Un solde migratoire contrasté au niveau communal

Malgré un solde migratoire positif à l'échelle du département, les communes de l'Essonne ne sont pas toutes dans la même situation vis-à-vis du solde migratoire (9) (cf. carte 2.). Ce sont les com-

munes du nord du département qui ont les mouvements de population les plus prononcés.

En effet, des villes comme Massy, Athis-Mons ou Morangis ont un solde migratoire positif. À l'inverse, Grigny, Evry ou Etampes perdent plus d'allocataires qu'elles n'en gagnent : il s'avère que ces com-

Carte 2 Solde migratoire par commune



Sources : Caf 91, Fre 11/2012 et 11/2013

Solde migratoire (entrées - sorties)



Limites territoriales



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.
Champ : Allocataires « arrivants » dans les communes de l'Essonne et « partants » des communes essonniennes.
Lecture : Du fait des échanges migratoires, Massy a gagné 172 allocataires entre novembre 2012 et novembre 2013.

(9) Celui-ci intégrant la mobilité intercommunale.

munes sont concernées par les nouveaux quartiers prioritaires (10) de la politique de la ville (11). Ces derniers sont touchés par le mal-logement ce qui peut justifier la recherche d'un logement plus décent dans une autre commune, un autre département tel que la Seine-et-Marne voir la province : « Les territoires classés en Zus sont également concernés par cette hausse [du mal-logement]. Parmi les 40 communes comptant plus de 100 ménages mal logés, et qui ont connu une progression des situations de mal logement supé-

rieure à 1,5 point, 19 comportent une Zus sur leur territoire : on trouve entre autres les communes de [...] Grigny [...] et Evry en Essonne [...] » (12).

■ Les allocataires mobiles essonniers sont davantage jeunes, des parents isolés avec un ou deux enfants et en bas âge

La mobilité résidentielle est liée au cycle de vie. En effet, parmi les allocataires mobiles au sein de l'Essonne, plus de la moitié (50,3 %) a moins de 35

Tableau 4. Profil sociodémographique des allocataires stables et mobiles dans l'Essonne

	Allocataires stables		Allocataires mobiles	
	Effectif	En %	Effectif	En %
Structure familiale				
Couples avec un ou deux enfant(s)	66 129	42,1	4 594	39,4
Couples avec trois enfants ou plus	26 712	17,0	1 351	11,6
Couples sans enfant	4 673	3,0	369	3,2
Isolés	31 801	20,2	2 330	20,0
Parents seuls avec un ou deux enfant(s)	23 282	14,8	2 534	21,7
Parents seuls avec trois enfants ou plus	4 579	2,9	474	4,1
Structure par âge				
< 20 ans	284	0,2	74	0,6
20-34 ans	44 119	28,1	5 792	49,7
35-49 ans	83 907	53,4	4 745	40,7
50 ans ou +	28 866	18,4	1 041	8,9
Enfants des familles allocataires				
Nombre d'enfants de 0 à 2 ans	41 166	15,6	5 211	28,5
Nombre d'enfants de 3 à 5 ans	41 079	15,6	3 445	18,8
Nombre d'enfants de 6 à 12 ans*	98 600	37,4	6 118	33,4
Nombre d'enfants de 13 à 17 ans	59 918	22,8	2 647	14,5
Nombre d'enfants de 18 à 25 ans	22 562	8,6	884	4,8
Situation vis-à-vis de l'emploi				
Actifs occupés seuls	27 801	17,7	2 777	23,8
Chômeurs seuls	6 423	4,1	553	4,7
Inactifs seuls	25 438	16,2	2 008	17,2
Couples avec deux actifs occupés	60 837	38,7	3 424	29,4
Couples avec un actif occupé et un chômeur	4 157	2,6	309	2,7
Couples avec un actif occupé et un inactif*	24 329	15,5	1 969	16,9
Statut du logement **				
Foyer	4 567	7,7	272	6,1
Location parc privé	16 682	28,0	2 703	61,1
Location parc social	32 672	54,8	1 325	29,9
Accession	5 732	9,6	125	2,8
Nationalité				
Français*	132 849	84,5	9 521	81,7
Etrangers UE	5 443	3,5	428	3,7
Etrangers Hors UE	18 884	12,0	1 703	14,6
Précarité financière				
Bas revenus	43 483	29,3	4 384	38,5
Dépendance 50 à 74 %	7 073	4,5	711	6,1
Dépendance 75 à 100 %	20 838	13,3	2 102	18,0
Perception de minima sociaux				
Rsa socle seul	13 347	14,3	1 502	12,9
Aah	9 977	6,3	738	6,3

* Différences de pourcentages entre stables et mobiles non-significative (13).

** Pour les seuls allocataires bénéficiaires d'une aide au logement.

Source : Caisse d'allocations familiales de l'Essonne, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.

Champ : Les allocataires stables (157 176) n'ont pas déménagé sur la période, les allocataires mobiles (11 652) ont déménagé en Essonne. Le taux d'allocataires à bas revenus a été calculé sur la population de référence pour l'étude des bas revenus (14). Les allocataires de référence stables sont 148 227 et les allocataires de référence mobiles sont 11 379.

Lecture : La proportion de jeunes âgés de 20 à 34 ans est plus importante parmi les allocataires mobiles (49,7 %) que parmi les allocataires stables (28,1 %).

(10) Chemineau D., Fayard B. (2015), « Données sociales sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville en Essonne », Ctrad, Décembre

(11) Ceux-ci étant délimités selon la plus ou moins grande concentration de populations situées sous le seuil de pauvreté (60 % du revenu médian).

(12) Dupoizat, J., « Le mal-logement perdure en Île-de-France », *Atlas des Franciliens - Edition 2013*, Iau, janvier, p.84.

(13) Voir encadré « Source et méthodologie ».

(14) Voir encadré « Définitions ».

ans ; ils sont presque deux fois moins nombreux parmi les allocataires stables. La tendance s'inverse pour les allocataires plus âgés, notamment pour les 50 ans et plus, dont la part est plus importante parmi les allocataires stables (cf. tableau 4.). Les familles allocataires monoparentales sont, en proportion, plus mobiles que stables : 25,8 % contre 17,7 %. Par ailleurs, près d'un enfant sur deux vivant dans une famille allocataire mobile est âgé de moins de 6 ans contre 31,2 % pour ceux vivant dans une famille allocataire non mobile. Plus l'âge des enfants des allocataires augmente moins les allocataires sont mobiles.

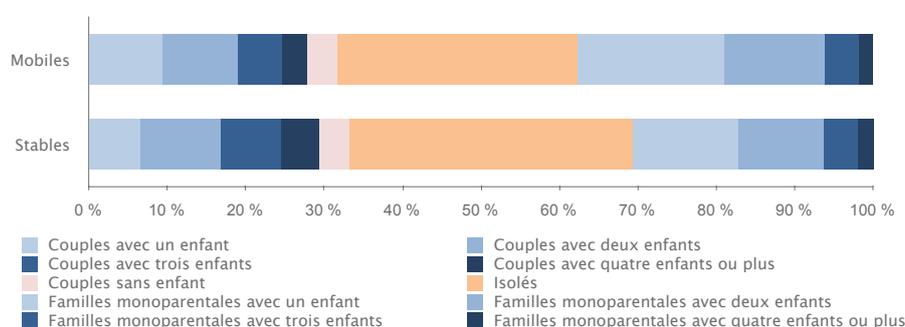
Le statut du logement influe aussi sur les comportements : parmi les allocataires mobiles qui bénéficient d'une aide au logement, plus de 6 sur 10 (61,1 %) sont logés dans le parc privé, contre 28,0 % des al-

■ La fragilité économique est un facteur de mobilité

Au niveau départemental, les allocataires sont d'autant plus mobiles lorsqu'ils sont dans une situation de précarité financière. Près de quatre allocataires sur dix qui déménagent dans l'année vivent sous le seuil de bas revenus (29,3 % parmi les stables). En termes de profil familial, il s'agit de familles monoparentales, 37,8 %, contre 30,8 % parmi les allocataires stables disposant de bas revenus (16) (cf. figure 6.).

Sur le plan du statut du logement, ces allocataires mobiles à bas revenus se distinguent par une plus forte proportion d'allocataires logés dans le parc privé, 65,0 % contre 30,8 % pour les allocataires

Figure 6. Allocataires stables et mobiles à bas revenus selon la structure familiale



Source : Caisse d'allocations familiales de l'Essonne, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.

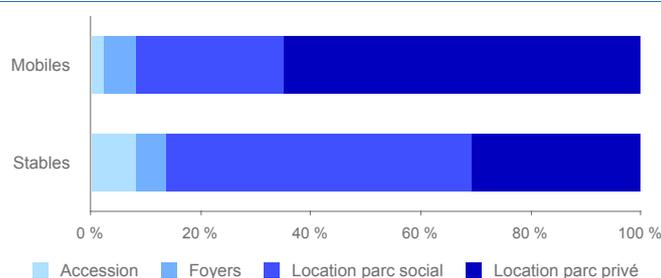
Champ : Les allocataires stables à bas revenus (43 478) n'ont pas déménagé sur la période, les allocataires mobiles à bas revenus (4 384) ont déménagé en Essonne.

Lecture : En Essonne, 37,8 % des allocataires à bas revenus mobiles sont des familles monoparentales.

locataires stables : « le parc locatif libre génère par rotation et, malgré son coût, l'offre la plus importante en comparaison des autres secteurs d'occupation du parc. [...] Ce parc joue un rôle primordial dans le parcours résidentiel des ménages » (15).

stables. À l'inverse, les allocataires stables à bas revenus sont davantage logés dans le parc social que les allocataires mobiles à bas revenus (55,6 % contre 26,8 %) (cf. figure 7.).

Figure 7. Allocataires stables et mobiles à bas revenus selon le statut du logement



Source : Caisse d'allocations familiales de l'Essonne, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.

Champ : Les allocataires stables à bas revenus percevant une aide au logement (25 294) n'ont pas déménagé sur la période, les allocataires mobiles à bas revenus percevant une aide au logement (1 932) ont déménagé dans l'Essonne.

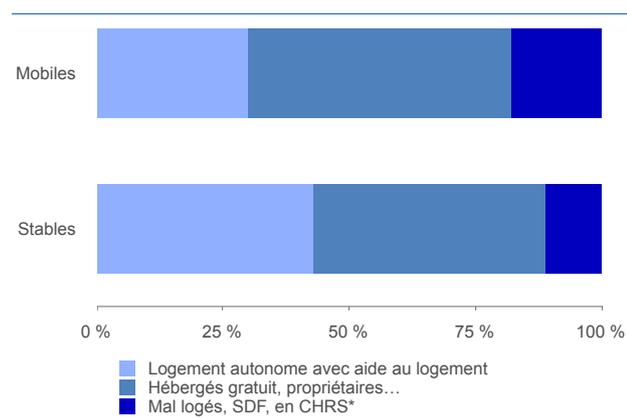
Lecture : La proportion d'allocataires à bas revenus logés dans le parc social est plus importante parmi les allocataires stables (55,6 %) que parmi les allocataires mobiles (26,8 %).

(15) Prandi, G., *Op. Cit.*, p.88.

(16) Le seuil de bas revenus à 60 % de la médiane est de 1 001 euros par unité de consommation, pour les revenus 2011 figurant dans les fichiers des allocataires au 31/12/2012.

Les allocataires mobiles percevant le Rsa socle seul ont vraisemblablement à faire face à des modes d'hébergements successifs, voire marginaux (sans domicile ou en centre d'hébergement) (17). En effet, ils sont, en proportion, presque deux fois plus nombreux à être mal logés, ou hébergés dans des conditions précaires, que les allocataires stables percevant le Rsa socle seul. Par contre, ils sont beaucoup moins nombreux à avoir un logement autonome avec une aide au logement (cf. figure 8.).

Figure 8. Allocataires stables et mobiles percevant le Rsa socle seul selon la situation par rapport au logement (18)



* Centre d'hébergement et de réinsertion sociale.

Source : Caisse d'allocations familiales de l'Essonne, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.

Champ : Les stables n'ont pas déménagé sur la période, les mobiles ont déménagé en Essonne. Les stables et les mobiles percevant le Rsa socle seul sont respectivement 13 346 et 1 502.

Lecture : Les allocataires mobiles percevant le Rsa socle seul sont pour 30,0 % d'entre eux logés dans un logement autonome avec aide au logement ; ils sont 42,8 % parmi les allocataires stables percevant le Rsa socle seul.

■ La mobilité intercommunale se caractérise par des allocataires jeunes, vivant en forte proportion dans le parc locatif privé

Plus d'un allocataire sur quatre est mobile entre les communes du département, une des proportions les plus élevées au niveau régional. Cependant, l'Essonne se caractérise par la mobilité dans la même commune la plus faible d'Île-de-France derrière Paris (22,7 %).

Les allocataires qui changent de commune se caractérisent par leur jeunesse (54,5 % ont moins de 35 ans contre 45,2 % pour ceux qui restent dans la même commune) et sont logés en forte proportion dans le parc locatif privé (66,1 % contre 55,8 %) : « La primauté du secteur locatif privé traduit la fonction d'accueil de ce parc auprès des décohabitants en quête d'un premier logement et des jeunes non franciliens arrivant dans la région [...] malgré [...] les exigences renforcées des bailleurs (cautions multiples, ressources équivalentes à trois fois le loyer), le secteur locatif privé reste à certains égards d'un accès plus « simple » que le parc social ou la, propriété. » (19). Ils ont aussi plus d'enfants âgés de moins de 3 ans (31,0 % contre 25,7 %), et sont donc des familles en voie de constitution.

A l'inverse, les allocataires mobiles dans la même commune sont plus souvent logés dans le parc locatif social que les allocataires qui effectuent une mobilité entre communes (36,5 % contre 23,9 %) : cette mobilité de « proximité » qui est peut-être due aux événements et aux choix personnels et professionnels, trouve aussi son fondement dans le fait que le parc locatif social a une vocation locale claire, liée à ses modalités d'attribution. En effet, selon Philippe Louchart : « Près de la moitié des ménages franciliens entrés récemment dans un logement social de 4 pièces ou plus résidaient déjà dans la commune cinq ans auparavant » (20). De plus, les allocataires déménageant dans la même commune sont aussi plus âgés : plus d'un sur deux ont 35 ans et plus contre 45,5 % pour les allocataires déménageant dans une autre commune. Du point de vue de la structure familiale, les couples allocataires avec enfants sont les plus représentés parmi les allocataires mobiles dans la même commune (52,8 % contre 49,6 %), au détriment des isolés (17,8 % contre 21,8 %) (cf. tableau 5.).

(17) Calvo M., Legal A. (2014), « Les conditions de logement des bénéficiaires de minima sociaux en 2012 : difficultés d'accès, surpeuplement et contraintes financières », *Etudes et résultats*, Drees, n°872, février.

(18) Si le bénéficiaire du Rsa perçoit une aide au logement ou s'il n'a aucune dépense de logement, tout en étant logé, un « forfait logement » est déduit de l'allocation du Rsa (de 59,92 euros pour une personne seule à 148,30 euros pour trois personnes ou plus). Les personnes très mal logées, dans un habitat de fortune, un squat ou encore dans un logement surpeuplé, comme les sans domicile fixe ne peuvent prétendre à une aide au logement. De ce fait le forfait logement ne leur est pas retiré.

(19) Joinet, H., « Secteur locatif privé : parc d'accueil principal des jeunes », *Atlas des Franciliens – Edition 2013*, Iau, janvier, p.73.

(20) Louchart, P., « Île-de-France : une mobilité forte pour les jeunes, faible dans le parc locatif », *Atlas des Franciliens – Edition 2013*, Iau, janvier, p.66.

Tableau 5. Profil sociodémographique des allocataires mobiles dans l'Essonne changeant ou non de commune

	Type de mobilité			
	Même commune		Autre commune	
	Effectifs	En %	Effectifs	En %
Structure familiale				
Couples avec un ou deux enfant(s)	2 053	39,2	2 542	39,6
Couples avec trois enfants ou plus	712	13,6	640	10,0
Couples sans enfant	176	3,4	193	3,0
Isolés	930	17,8	1 400	21,8
Parents seuls avec un ou deux enfant(s)	1 128	21,5	1 406	21,9
Parents seuls avec trois enfants ou plus	237	4,5	237	3,7
Structure par âge				
< 20 ans	27	0,5	47	0,7
20-34 ans	2 342	44,7	3 451	53,8
35-49 ans	2 351	44,9	2 395	37,3
50 ans ou +	516	9,9	525	8,2
Enfants des familles allocataires				
Nombre d'enfants 0 à 2 ans	2 240	25,7	2 972	31,0
Nombre d'enfants 3 à 5 ans	1 617	18,6	1 830	19,1
Nombre d'enfants 6 à 12 ans	3 071	35,3	3 048	31,8
Nombre d'enfants 13 à 17 ans	1 337	15,3	1 312	13,7
Nombre d'enfants 18 à 25 ans	446	5,1	438	4,6
Situation vis-à-vis de l'emploi				
Actifs occupés seuls	1 221	23,3	1 556	24,2
Chômeurs seuls	253	4,8	300	4,7
Inactifs seuls	821	15,7	1 187	18,5
Couples avec deux actifs occupés	1 476	28,2	1 948	30,4
Couples avec un actif occupé et un chômeur	155	3,0	154	2,4
Couples avec un actif occupé et un inactif	989	18,9	981	15,3
Statut du logement				
Foyer	123	5,7	149	6,5
Location privée	1 196	55,8	1 507	66,1
Location social	780	36,4	545	23,9
Accession	46	2,1	80	3,5
Nationalité				
Française	4 197	80,2	5 326	83,0
Etrangère UE	202	3,9	226	3,5
Etrangère hors UE	837	16,0	866	13,5
Précarité financière				
Bas revenus	2 023	38,6	2 361	36,8
Dépendance 50 à 74 %	477	9,1	457	7,1
Dépendance 75 à 100 %	983	18,8	1 352	21,1
Perception de minima sociaux				
Rsa socle seul	626	12,0	876	13,6
Aah	277	5,3	371	5,8
Total	5 236	100,0	6 418	100,0

* Pour les seuls allocataires bénéficiaires d'une aide au logement.

Source : Caisse d'allocations familiales de l'Essonne, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.

Champ : Allocataires ayant déménagé en Essonne sur la période observée. Le taux d'allocataires à bas revenus a été calculé sur la population de référence pour l'étude des bas revenus (21).

Lecture : Entre novembre 2012 et novembre 2013, 36,8 % des allocataires qui déménagent dans une autre commune sont sous le seuil de bas revenus.

(21) Voir encadré « Définitions ».

Encadré 3 : Définitions

Allocataire Caf : personne de référence du foyer allocataire. Ainsi, le nombre d'allocataires d'une prestation est égal au nombre de foyers allocataires qui bénéficient de cette prestation.

Population couverte : le foyer allocataire au sens administratif de la Caf est composé de l'allocataire lui-même, de son conjoint éventuel, de ses enfants et autres personnes à charge prises en compte pour le calcul de certaines prestations, comme le logement. L'ensemble de ces personnes constitue la population des foyers allocataires et peut être désigné comme la population couverte par une ou plusieurs prestations Caf.

Taux de couverture : population couverte rapportée à la population totale issue du recensement.

Taux de mobilité : nombre d'allocataires mobiles rapporté au nombre d'allocataire sur la période. Ces derniers correspondent aux allocataires présents en Île-de-France au cours de la période étudiée : allocataires présents en novembre 2012 auxquels ont été ajoutés les allocataires mobiles non présents en novembre 2012 mais apparaissant en novembre 2013 et qui ne sont pas considérés comme de nouveaux allocataires.

Taux de dépendance aux prestations sociales : part des prestations sociales dans les revenus d'un foyer allocataire. Ainsi les foyers allocataires dépendant à 75 % des prestations sociales ont des revenus, composés à 75 % de prestations sociales.

Seuil de bas revenus : il correspond à 60 % du niveau de vie (revenu par unité de consommation) médian établi à partir de l'enquête sur les revenus fiscaux et sociaux (ERFS), source de référence européenne sur les revenus. Ce seuil est de 1 001 euros mensuels en 2012.

Pour des raisons méthodologiques, les allocataires de 65 ans ou plus et ceux dont le conjoint est âgé de 65 ans ou plus, les allocataires étudiants sans enfant et percevant seulement une aide au logement, ainsi que les bénéficiaires de l'Allocation aux adultes handicapés (Aah) en maison d'accueil spécialisée sont exclus de la population de référence utilisée pour le calcul des allocataires à bas revenus.

Rsa socle seul : les bénéficiaires du Rsa socle seul n'ont pas de revenus d'activité et perçoivent un montant forfaitaire dépendant de la structure familiale.

Taux de migration nette : solde entre les arrivées et les départs pour 1 000 allocataires.

Bibliographie

Callet S., Castellan M., Chemineau D., Quiroga A. (2005), « La mobilité des allocataires franciliens - Éléments d'analyse sur 2002 », *Politiques sociales et familiales*, Caf, n° 84, Septembre.

Calvo M. & Legal A. (2014), « Les conditions de logement des bénéficiaires de minima sociaux en 2012 : difficultés d'accès, surpeuplement et contraintes financières », *Études et résultats*, Drees, n°872, Février.

Chemineau D., Fayard B. (2015), « Données sociales sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville en Essonne », Ctrad, Décembre

Dupoizat, J., « Le mal-logement perdure en Île-de-France », *Atlas des Franciliens – Edition 2013*, Iau, janvier, p.84.

Guidici C., Sagot M. (2001), « Géographie sociale et pauvreté -3- La mobilité résidentielle des Franciliens au regard du revenu, de l'espace et du logement », Iaurif, Octobre

Joinet, H., « Secteur locatif privé : parc d'accueil principal des jeunes », *Atlas des Franciliens – Edition 2013*, Iau, Janvier.

Louchart, P., « Île-de-France : une mobilité forte pour les jeunes, faible dans le parc locatif », *Atlas des Franciliens – Edition 2013*, Iau, Janvier

Prandi, G., « Le parc locatif libre : petits logements loyers élevés », *Atlas des Franciliens – Edition 2013*, Iau, janvier, p85.

